



Aubagne le 10/07/2006

AUBAGNE PLONGEE PASSION
MAISON DES SPORTS
Avenue Fallen
13400 AUBAGNE

N° CLUB 12.13.157
Agrément Jeunesse & Sports 655 S/89

PREFECTURE DES BOUCHES DU RHONE
Bureau des Associations
11, rue Edmond Rostand
13006 MARSEILLE

Objet : renouvellement des Membres du Comité Directeur
Association Loi 1901 .N° 0133011224

Monsieur le Préfet,

Suite à l'Assemblée Générale du 23 juin 2006 , notre association à procédé à un renouvellement de son Comité Directeur.

Ce Comité Directeur sera composé de :

PRESIDENT

Mr Robert PAPAZIAN
Né le 9 août 1948 à LA CIOTAT (13)
Nationalité française
Domicilié : Plan des Moines Sud ,13390 AURIOL
Profession : Gérant

TRESORIER

Mr Christian HURTE
Né le 31 janvier 1966 à MARSEILLE (13)
Nationalité française
Domicilié : bat F Résidence Central Parc, 13400 AUBAGNE
Profession : Formateur AFPA

SECRETAIRE

Mme Michèle SOSCIA
Née le 18 novembre 1958 à MARSEILLE(13)
Nationalité française
Domiciliée : 446 chemin des Rascous 13190 ALLAUCH
Profession : Technicienne de gestion.AFPA

AUTRES MEMBRES

RESPONSABLE PLONGEE

Mme Andrée BELLANDI

Née le 09 Janvier 1960 à MARSEILLE

Nationalité française

Domiciliée : 104 Chemin du Vallon des Escourtines 13011 MARSEILLE

Profession : infirmière

RESPONSABLE COMMISSION BIOLOGIE ET PHOTO

Mme Nicole LORAIN

Née le 20 août 1950 à AIX EN PROVENCE (13)

Nationalité française

Domiciliée : Les Battiers, Ch des Gorguettes 13720 LA BOUILLADISSE

Profession : enseignante retraitée.

RESPONSABLE COMMUNICATION

Mr Pascal MARY

Né le 03 Juillet 1960 à BESSANCOURT (95)

Nationalité française

Domicilié : Chemin de la Réraille 13390 AURIOL

Profession : Technicien

Nous vous demandons d'accuser réception de cette déclaration.

En vous remerciant de votre attention, recevez Monsieur le Préfet, nos respectueuses Salutations.

Le Président



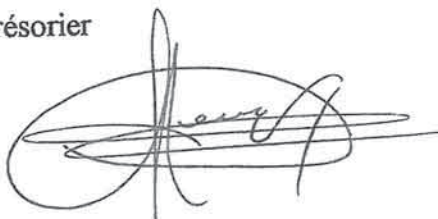
Robert PAPAIZIAN

La Secrétaire



Michèle SOSCIA

Le Trésorier



Christian HURTE

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

Direction de l'Administration Générale
Bureau de la Police Administrative
Service des Associations
Bd Paul Peytral
13282 MARSEILLE CEDEX 20
04.91.15.61.04

Le numéro W133003089
est à rappeler dans toute
correspondance

**Récépissé de Déclaration de MODIFICATION
de l'association n° W133003089**

Ancienne référence
de l'association :
0133011284

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet des Bouches-du-Rhône

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **19 octobre 2006**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANT(S)

dans l'association dont le titre est :

AUBAGNE PLONGEE PASSION

dont le siège social est situé : Avenue Fallen
13400 AUBAGNE

Décision(s) prise(s) le(s) : **23 juin 2006**

Pièce(s) fournie(s) : **Lettre**

Pour le Préfet
et par délégation
Le Directeur de l'Administration générale

Denise CABART


MARSEILLE 6E, le 19 octobre 2006

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés. Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

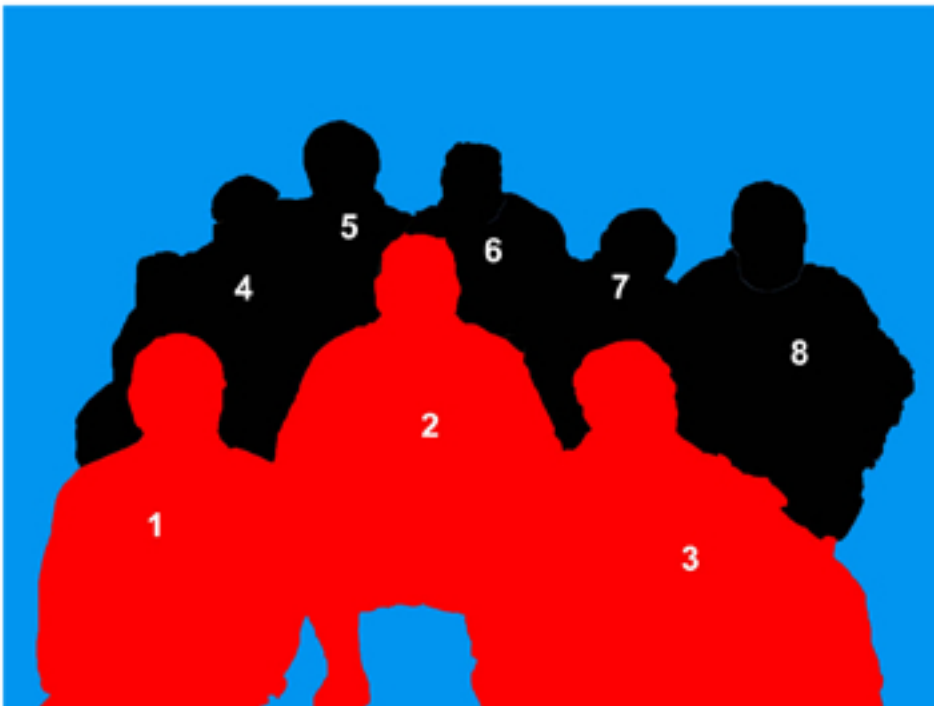
NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.



- 1 Franck BOUQUIN
- 2 Fabienne AUGIER
- 3 Philippe FAULO
- 4 Carmelo CALABRESE
- 5 XXX
- 6 Robert PAPAZIAN
- 7 Andrée BELLANDI
- 8 Nicole LORRAIN
- 9 Jean Pierre MIQUEL
- 10 Sophie HERMANGE



- 1 Robert PAPAZIAN
- 2 Christian HURTE
- 3 Pascal MARY
- 4 Andrée BELLANDI
- 5 Michèle SCOCIA
- 6 Jeanne BROUTIER
- 7 Nicole LORRAIN
- 8 Jean Pierre MIQUEL